

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 2 AOUT 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 27/07/2012
Date d'affichage : 27/07/2012

L'an deux mille douze, le JEUDI 2 AOUT à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE.

Absents : Mme Agnès OLIER, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Déviations de la rue de l'Ormelet

Monsieur le Maire rappelle :

- que la profession de foi des membres du Conseil élus comportait en mars 2008 dans son premier paragraphe « NOS PRIORITES » : l'aménagement sécurisé de la Grande Rue et des secteurs où la circulation est dangereuse et la révision du plan de circulation dans la commune.
- que ce projet a toujours fait partie du futur aménagement de la circulation dans le village. Lors de la réunion de conseil du 10 février 2009, un document comportant cette déviation était présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait la synthèse de la pétition reçue ces derniers jours et donne lecture d'un courrier reçu cette semaine d'un riverain de la rue des Ormes.

Suite à la commission du 21 juillet dernier et aux directives de l'Agence Routière Départementale, le Conseil Municipal envisage diverses améliorations pour modifier le comportement des conducteurs de véhicules :

- interdire l'accès au village aux véhicules de plus de 3 T 5 par la RD 170.
- mettre la rue des Ormes en sens unique.
- instaurer un stationnement dans la rue des Ormes sur la chaussée du côté des habitations en alternance aux rue des Pins et Allée des Acacias.
- limiter la vitesse dans la rue des Ormes à 30 km/h et installer une priorité à droite.
- supprimer la flèche déviation remplacée par une flèche « Basly » dans l'autre sens.
- supprimer les balises de priorité pour éviter les décélérations.
- supprimer les STOP rue de Duette pour éviter les bruits de décélération et remplacer par des balises de priorité.
- peindre deux passages piétons : l'un boulevard des Hauts de Thaon et un rue de l'Ormelet (avant la rue de Duette)

Dans un second temps qui pourrait être très bref :

- faire un plateau surélevé rue des Pins et allée des Acacias
- modifier la peinture au sol.
- commencer à traiter la partie supérieure de la rue de l'Ormelet (radar pédagogique, ralentisseur, etc...).

Après en avoir débattu, le Conseil demande au Maire de mettre en place ces aménagements et de rechercher avec les divers intervenants toutes solutions pour améliorer la sécurité de ce secteur de la commune.

Information futur lotissement Pierreval Aménagement

Monsieur le Maire informe qu'une demande de certificat d'urbanisme pour l'aménagement d'un lotissement de 60 lots, rue de l'Ormelet a été reçue en Mairie le 23 juillet dernier. Il présente le croquis du projet. Le Conseil Municipal estime que les

superficiers des lots composant le projet ne sont pas suffisamment diversifiées. L'entrée de ce futur lotissement est bien placée, elle permettra la création d'un « tourne à gauche » qui cassera la vitesse des véhicules entrant dans le village. Un cheminement piéton devra être réalisé par l'aménageur, rue du Bissonnet. Une réunion de la commission urbanisme aura donc lieu avec l'aménageur le vendredi 10 août 2012 à 17 heures à ce sujet.

Communauté de Communes d'Orival : compte rendu des dernières réunions

Monsieur le Maire expose les principales informations de la communauté de communes.

Madame Béliarde est allée visiter l'exposition «ORIVAL et ses 3 vallées » à Creully. Cette exposition itinérante, financée par la CdC d'Orival, présente les richesses naturelles et patrimoniales des vallées de la Mue, la Thue et la Seullès. Elle sera inaugurée et officiellement ouverte en septembre prochain. Cependant, afin de faire connaître notre territoire aux touristes, elle peut d'ores et déjà être visitée à la halle de Creully, 10 place Paillaud, du 28 juillet au 19 août, de 10 heures à 12h30 et de 14 heures à 18h30.

Renouvellement bail logement rue des Ecoles (partie gauche)

Considérant que le bail consenti à Monsieur Frédéric GUERIN et Mademoiselle Carine FARGEOT pour le logement situé 6 rue des Ecoles à THAON (partie gauche du bâtiment), arrive à expiration le 31 août 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de le renouveler, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2012.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Le loyer mensuel de base est fixé à quatre cent trente euros et trente sept centimes (430.37 €). Il sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre de l'année en cours, définie par l'INSEE.

Personnel communal : création de poste pour besoin occasionnel

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial, pour besoin occasionnel, à temps non complet

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face à un surcroît de travail dû à des travaux de maçonnerie importants à la future salle d'exposition et sur différents bâtiments communaux,

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour besoin occasionnel, à temps non complet pour effectuer les travaux de maçonnerie à la future salle d'exposition et sur différents bâtiments communaux,
- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 h 30 (22.5 / 35^{ème})
- décide que la rémunération sera basée sur le 8^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, (échelle 5), indice brut 380, indice majoré 350,
- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 mois consécutifs, renouvelable une fois.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

AFFAIRES DIVERSES

A.V.E.T. : le conseil d'administration de l'AVET exprime toute sa gratitude pour le soutien apporté à l'occasion des douze années de fouilles archéologiques et anthropologiques menées à la Vieille Eglise, ainsi que pour les subventions exceptionnelles accordées à l'association.

Salle d'exposition : la rénovation de l'intérieur est pratiquement terminée, reste l'isolation de la dalle béton. La construction de l'extension devrait débuter en septembre. Un cheminement piéton depuis le parking de la MTL sera réalisé par les employés municipaux au printemps 2013. M. Jean-Paul Méding, employé communal attire l'attention du Conseil sur la largeur de la porte d'entrée prévue d' 1 m 20. Il estime qu'une ouverture de 2 m serait plus judicieuse. Le Conseil approuve cette idée, une modification sera donc apportée au permis de construire.

Aménagement de la Grande Rue : les membres du Conseil Municipal se réuniront le 4 septembre prochain pour définir la liste des modifications à apporter par le Cabinet Via Map au projet d'aménagement et de sécurisation de la Grande Rue, afin de déterminer un budget en accord avec les objectifs et les possibilités financières de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à minuit.